

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1881

29 juin 2016

SOMMAIRE

5th Avenue Holding Group SCSp	90253	Renewable European Investments 2 S.à.r.l. ..	90254
A.G. Consulting S.A.	90248	Rhombus Eight S. à r.l.	90255
Alison Holdco S.à r.l.	90249	Rhombus Five S.à r.l.	90255
Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.	90249	Rhombus Seven S. à r.l.	90255
A. Rolf Larsen Holding S.A.	90254	Rhombus Six S.à r.l.	90256
BDK Financial Group S.A.	90268	Royal Hamilius-Bureaux S.A.	90268
Benet Luxembourg S.A.	90269	Ruppert S.à.r.l.	90288
BFIT Holding	90269	Ryanoil S.à r.l.	90288
BIL Patrimonial	90269	SC Jenlau	90283
Bionext	90270	Southern Participations S.A.	90288
Boissons Heintz SA	90270	Sparinvest S.A.	90248
BOP Luxembourg (125 OBS) 2 S.à r.l.	90270	Stalexport Autoroute S.à r.l.	90288
BTL Reinsurance	90270	Taurouge I	90286
Bulla S.à.r.l.	90270	Wellington Luxembourg II S.A.	90254
BX Advisory	90271	White Ice Venture Limited	90254
Compagnie Financière Indépendante S.A. ...	90246	www.afriquesurmesure.com, S.à r.l.	90281
G source S.à r.l.	90274	XARDEL DEMOLITION LUXEMBOURG	
HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l.	90283	90250
Hotel & Co II S.à r.l.	90247	Yanfeng Luxembourg Automotive Interior	
Immo invest HoldCo 2 S.à r.l.	90286	Systems Financing S.à r.l.	90252
Mediaset Investment Sàrl	90273	Yanfeng Luxembourg Automotive Interior	
OCSIAI S.A.	90242	Systems Leasing S.à r.l.	90252
Polinvest 6	90256	Yieldinvest SPF, S.A.	90245

OCSiAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of April,
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of “OCSiAI S.A.”, a société anonyme having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.533 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2012 under number 1057. The articles of incorporation of the Company have been amended on the latest on 6 May 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 July 2015 under number 1782.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, in the chair.

The president appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, in the chair.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issuance of 2,938 (two thousand and nine hundred thirty-eight) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) to BM & M Holdings Limited at a price of USD 2,723 (two thousand and seven hundred twenty-three US Dollars) per share.

2. Increase of the Company’s share capital by an amount of USD 2,938 (two thousand and nine hundred thirty-eight US dollars) from its current amount of USD 128,552 (one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two US dollars) to an amount of USD 131,490 (one hundred thirty-one thousand and four hundred ninety US dollars) through the issuance of 2,938 (two thousand and nine hundred thirty-eight) shares having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

3. Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The existing shareholders of the Company resolve to waive their preferential right with respect to the issuance of two thousand and nine hundred thirty-eight (2,938) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each to BM & M HOLDINGS LIMITED a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 118 Agias Fylaxeos Street, 3087 Limassol, Cyprus and registered with the Cypriot Registrar of Companies under number HE 269443, (“the New Shareholder”) at a price of USD 2,723 (two thousand and seven hundred twenty-three US Dollars) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand and nine hundred thirty-eight US Dollars (USD 2,938.-) so as to increase it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two US dollars (USD 128,552.-) up to an amount of one hundred thirty-one thousand and four hundred ninety US dollars (USD 131,490.-) through the issuance of two thousand and nine hundred thirty-eight (2,938) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (each a “New Share” and together the “New Shares”).

Intervention - subscription - payment

With the agreement of all the existing shareholders, all the New Shares are subscribed by the New Shareholder, represented by Mr. Bertrand DUC, above named, by a virtue of a proxy as mentioned here above, and fully paid up through a contribution in cash of the global amount of eight million and one hundred seventy-four US Dollars (USD 8,000,174.-) (the “Contribution”).

Evidence of the full payment of this Contribution was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting resolves that the total amount of the Contribution will be allocated as follows:

- two thousand and nine hundred thirty-eight US Dollars (USD 2,938.-) will be allocated to the share capital, and
- seven million nine hundred ninety-seven thousand two hundred and thirty-six US Dollars (USD 7,997,236.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at USD 131,490.- (one hundred thirty-one thousand and four hundred ninety US dollars) represented by 131,490.- (one hundred thirty-one thousand and four hundred ninety) shares with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each (fully paid up).”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand three hundred Euro (EUR 4,300.-).

The amount of the capital increase is estimated at approximately seven million ninety-two thousand thirty-seven Euro (EUR 7,092,037.-).

All the points of the agenda having been closed, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board appearing, all of whom are known to the undersigned notary by names, surname, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille seize, le vingt-deux avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «OCSiAl S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167533 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2012 sous le numéro 1057. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 6 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 juillet 2015 sous le numéro 1782.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription portant sur l'émission de 2.938 (deux mille neuf cent trente-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1,-(un US dollar) chacune à souscrire par la société BM & M Holdings Limited au prix de USD 2.723,- (deux mille sept cent vingt-trois US dollars) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 2.938,- (deux mille neuf cent trente-huit US dollars) afin de l'augmenter de son montant actuel de USD 128.552,- (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux US dollars) à un montant de USD 131.490,- (cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix US dollars) par l'émission de 2.938 (deux mille neuf cent trente-huit) nouvelles actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune;

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

II. - Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires et par le conseil de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils avaient été dûment convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires actuels de la Société ont expressément renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription portant sur l'émission de 2.938 (deux mille neuf cent trente-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune souscrites par BM & M HOLDINGS LIMITED constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 118 Agias Fylaxeos Street, 3087 Limassol, Chypre, et enregistrée auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 269443, ("le Nouvel Actionnaire") au prix de USD 2.723,- (deux mille sept cent vingt-trois US dollars) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux mille neuf cent trente-huit US dollars (USD 2.938,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux US dollars (USD 128.552,-) au montant de cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix US dollars (USD 131.490,-), par l'émission de deux mille neuf cent trente-huit (2.938) actions nouvelles, chaque action ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»).

Intervention - Souscription - Libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, toutes les Nouvelles Actions émises ont été intégralement souscrites par le Nouvel Actionnaire, représentée par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, et entièrement libérées au moyen d'un apport global en numéraire d'un montant de huit million cent soixante-quatorze US dollars (USD 8.000.174,-) («l'Apport»).

La preuve de la libération intégrale de l'Apport a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

L'assemblée décide que le montant total de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- deux mille neuf cent trente-huit US dollars (USD 2.938,-) seront alloués au capital social de la Société, et
- sept million neuf cent quatre-dix-sept mille deux cent trente-six US dollars (USD 7.997.236,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 131.490,- (cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix US dollars) représenté par 131.490 (cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune (entièrement libérées)».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le montant de l'augmentation de capital est évalué approximativement à sept million quatre-vingt-douze mille trente-sept euros (EUR 7.092.037,-).

Tous les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont le présent acte dressé à Junglinster, date qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 avril 2016. Relation GAC/2016/3275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016102379/162.

(160072971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Yieldinvest SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.344.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YIELDINVEST SPF, S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 445 du 18 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13667. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102876/54.

(160074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Compagnie Financière Indépendante S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 151.042.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois «COMPAGNIE FINANCIÈRE INDÉPENDANTE S.A.», ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 151.042,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 4 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 9 mars 2010,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 27 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 2 mai 2011 (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul GRUSLIN, administrateur de sociétés, demeurant au 74, Avenue Kamerdalle, B-1180 Uccle (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick SERMAIZE, administrateur de sociétés, demeurant au 12, Rue des Près, L-8089 Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sylvain SEVERI, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la totalité des mille (1.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de (six cent vingt-cinq euros (EUR 625), chacune, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000), entièrement souscrit et libéré à hauteur soixante-quatre pour cent (64%) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que le droit de vote attaché à cent vingt-cinq (125) actions ayant une valeur nominale de (six cent vingt-cinq euros (EUR 625), chacune, représentant douze virgule cinq pourcent (12,5%) du capital social de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000), entièrement souscrit et libéré à hauteur soixante-quatre pour cent (64%) est actuellement suspendu en raison du fait que ces actions sont détenues par la société elle-même suite à un rachat de ses propres actions par la Société.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Diminution du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000), entièrement souscrit et libéré à hauteur de soixante-quatre pour cent (64%), au montant actuellement libéré, à savoir un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000), par la réduction de la valeur nominale de chacune des mille (1.000) actions de la société d'un montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225) pour la ramener de son montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) pour chaque action de la Société à un montant de quatre cents euros (EUR 400), pour chaque action de la Société sans remboursement mais avec dispense à tous les détenteurs des actions de la Société de libérer la partie non libérée (36%) des mille (1.000) actions représentatives du capital social.

3) En conséquence de ce qui précède, modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000) représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille euros (EUR 625.000), entièrement souscrit et libéré à hauteur de soixante-quatre pour cent (64%), au montant actuellement libéré, à savoir un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000), par la réduction de la valeur nominale de chacune des mille (1.000) actions de la société d'un montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225) pour la ramener de son montant six cent vingt-cinq euros (EUR 625) pour chaque action de la Société à un montant de quatre cents euros (EUR 400), pour chaque action de la Société sans remboursement mais avec dispense à tous les détenteurs des actions de la Société de libérer la partie non libérée (36%) des mille (1.000) actions représentatives du capital social.

Troisième résolution

Suite à la précédente résolution l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000) représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Gruslin, P. Sermaize, S. Severi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8273. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096689/96.

(160067437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

Hotel & Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.676.

—
EXTRAIT

En vertu d'une Assemblée du 30 novembre 2015, le gérant et associé HOTEL & PARTICIPATIONS S.A. a transféré son siège au 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016090156/13.

(160058979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

Der Jahresabschluss vom 31. Dez 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. April 2016.

Référence de publication: 2016090393/10.

(160058957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «A.G. CONSULTING S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 11, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.737, constituée suivant acte notarié daté du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 1^{er} octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 09 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3384 du 18 décembre 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 77, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 1^{er} mars 2016 et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société avec même effet.

2. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 11, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) au 77, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} mars 2016.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHADECK, A. GIOVANARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9179. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016095660/52.

(160066196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Alison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.376.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Mats Eklund, gérant

Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alison HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2016095672/23.

(160065865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.360,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société passées en date du 1^{er} mars 2016 que l'associé a décidé:

- d'accepter la démission de M. Ralf STEINMETZ en tant que liquidateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2016.

- de nommer M. Luis VILLANOVA-RATTAZZI, né le 1^{er} août 1986 à Lérida, Espagne ayant son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, 1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016095678/15.

(160066151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

XARDEL DEMOLITION LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 205.475.

STATUTS

L'an deux mille seize, le sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

XARDEL DEMOLITION HOLDING, Société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est établi à F-54340 Pompey, ZAC de Pompey - Boulevard de Finlande, inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy sous le numéro 537734691,

ici représentée par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «XARDEL DEMOLITION LUXEMBOURG».

Art. 3. La société a pour objet:

- toute activité liée à la déconstruction, à la démolition générale et au terrassement et plus généralement toute activité relative au bâtiment et travaux publics;

- toute activité de location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics; et

- toute activité de recyclage et de vente de matériaux;

Et généralement toute opération industrielle et commerciale se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; et

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par XARDEL DEMOLITION HOLDING, prénommée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.

2.- Sont nommés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier HIGUET, gérant de société, né le 28 avril 1970 à Messancy (Belgique), demeurant à B-69792 Halanzy (Belgique), 10, rue des Buissons.

- Monsieur Jean-Marie BECKER, gérant de société, né le 10 février 1968 à Metz (France), demeurant à F-57530 Serigny-Les-Ravilles, 165, rue des Vignes (France).

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud FREULET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation GAC/2016/2892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016095631/122.

(160065210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 415.372.209,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 188.819.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 121, Rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016095633/16.

(160065073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Yanfeng Luxembourg Automotive Interior Systems Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 193.784.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 121, Rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016095635/16.

(160065074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

5th Avenue Holding Group SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 205.481.

1. Partners who are jointly and severally liable. 5th Avenue Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 205373 (the "General Partner");

2. Name, Partnership's purpose, registered office, business year.

(i) Name

The Partnership shall have the name: 5th Avenue Holding Group SCSp.

(ii) Purpose

The LP wishes to hold up to 100% of a Polish company, Broadway Investments Sp. Z o.o., which is active in investment and development of real estate in Poland.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year. The first business year ends on 31 December 2016.

3. Designation of the manager and its powers. The General Partner shall have exclusive responsibility for the management and control of the Partnership Business and shall have full power and authority to carry out the Partnership Business and do all acts and things which it may in its absolute discretion consider necessary or desirable to carry out the purposes and objectives of the Partnership in furtherance of the Partnership Business so as to bind the Partnership thereby. The General Partner has the power to represent and bind the Partnership with its sole signature in all matters (including, without limitation, the protection of any Partnership Assets).

4. Date on which the Partnership starts and date on which it ends. The Partnership commences as from 15 April 2016, for an indefinite term.

Suit la traduction française du texte qui précède

1. Associés qui sont conjointement et solidairement responsables. 5th Avenue Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 14, rue de Strassen, L2555 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205373 (l'«Associé Commandité»)

2. Dénomination sociale, objet de la Société, siège social, exercice social.

(i) Dénomination sociale

La Société a la dénomination sociale: 5th Avenue Holding Group SCSp.

(ii) Objet

La Société souhaite prendre le contrôle à 100% d'une société polonaise, Broadway Investments Sp. z o.o., qui est active dans l'investissement et le développement de bien immobilier en Pologne.

(iii) Siège Social

Le siège social de la Société est situé au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice Social

L'exercice social de la Société est l'année civile. La première année se terminera le 31 décembre 2016.

3. Désignation du gérant et pouvoirs attribués. La gestion et le contrôle de la Société incombent exclusivement à l'Associé Commandité, ce dernier a tous les pouvoirs pour mener à bien les activités de la Société et peut effectuer toutes actions qu'il juge nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. L'associé commandité a le pouvoir de représenter et d'engager la société dans tous les domaines (y compris, sans limitation, la protection des Actifs de la Société) par sa seule signature.

4. Date à laquelle la Société commence et à laquelle elle se termine. La Société commence le 15 Avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016095639/51.

(160065451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095658/11.

(160065742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Wellington Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 24 mars 2016

En date du 24 mars 2016, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2016:

- Monsieur Michael John McKenna, administrateur
- Monsieur Alan Brody, administrateur
- Monsieur Neil Medugno, administrateur
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Wellington Luxembourg II S.A.

Signature

Référence de publication: 2016095620/20.

(160064942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

White Ice Venture Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016095624/11.

(160065293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Renewable European Investments 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016095499/11.

(160065267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Rhombus Eight S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.268.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016095500/20.

(160065061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Rhombus Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.262.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logikor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016095502/20.

(160064938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Rhombus Seven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.266.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logikor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016095503/20.

(160064984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Rhombus Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.265.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016095504/20.

(160064953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Polinvest 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 205.734.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of April

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

21 Concordia L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under number 1569, represented by its general partner, 21 Concordia Partners Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry, under number 109647,

here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, whose professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature "ne varietur" by the authorised representatives of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Polinvest 6" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is twenty-five thousand euros (EUR 25,000.00), divided into twenty-five thousand (25,000) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each as follows:

- twelve thousand four hundred (12,400) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class C shares (the Class C Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class D shares (the Class D Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class E shares (the Class E Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class F shares (the Class F Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class G shares (the Class G Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class H shares (the Class H Shares);
- one thousand four hundred (1,400) class I shares (the Class I Shares); and
- one thousand four hundred (1,400) class J shares (the Class J Shares and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, the Shares and each a Share).

5.2. The rights and obligations attached to the classes of Shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these Articles. Each Share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the Company (which means that the same economic rights are attached to Shares of the same class, both in terms of current income and sums to be paid in the event of a partial liquidation, that is a repurchase and cancellation of an entire class of Shares).

5.3. The Company may, without limitation, accept equity without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to the premium account designated by the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009.

5.4. The capital of the Company may be increased or reduced by once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5. All Shares are redeemable under the following terms and conditions (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares can be repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, and not at the holders of Shares' request. In the case of redemption of entire classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

5.6. In the event of a redemption of an entire class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Partial Liquidation Amount.

5.7. The Partial Liquidation Amount shall be an amount determined by the Board in its sole discretion by reference to interim accounts prepared for the purpose, not exceeding the Equity Available for Distribution plus the share capital represented by the class being cancelled and a proportional part of the Legal Reserve. For the avoidance of doubt, the Partial Liquidation Amount per share shall be calculated by dividing the Partial Liquidation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.8. Upon the redemption of an entire class of Shares, the Partial Liquidation Amount will become immediately due and payable by the Company.

5.9. For the purposes of these Articles, Equity Available for Distribution means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.6. The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound in all matters, towards third parties and at law, by the sole signature of the sole manager, or by the joint signature of two managers, or if there exists different classes of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties and at law by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year, approval of annual accounts and general accounting.

13.1. The financial years, after the first year of business, shall begin on the first (1) of January and end on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

13.6. The Company shall not maintain separate premium accounts for the various classes of Shares. The shareholders are equally entitled, pro rata by reference to each shareholder's aggregate shareholding, to the amounts standing to the credit of the premium accounts (including any equity contributed without allotment of securities in consideration thereof).

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of the Legal Reserve, if the Company decides to distribute dividends, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to the following annual non-cumulative fixed dividends:

(i) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;

(ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;

(iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;

(iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;

(v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;

(vi) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;

(vii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point seventy percent (0.70%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;

(viii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point eighty percent (0.80%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;

(ix) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ninety percent (0.90%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then;

(x) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.3. In the event an issued class of Shares has been redeemed (i.e. repurchased and cancelled) pursuant to article 5 upon dividends distribution, the remainder of said dividend distribution shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence.

15.4. Subject to articles 15.1 through 15.3, the annual net profit of the Company is at the disposal of the General Meeting and the meeting may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.5. Subject to and in accordance with the Law, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the Board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of Equity Available for Distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers, Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

21 Concordia L.P., represented as stated above, subscribes for (i) twelve thousand four hundred (12,400) Class A Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one thousand four hundred (1,400) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iii) one thousand four hundred (1,400) Class C Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (iv) one thousand four hundred (1,400) Class D Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (v) one thousand four hundred (1,400) Class E Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vi) one thousand four hundred (1,400) Class F Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (vii) one thousand four hundred (1,400) Class G Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (viii) one thousand four hundred (1,400) Class H Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ix) one thousand four hundred (1,400) Class I Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and (x) one thousand four hundred (1,400) Class J Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which shares have been paid up in full by a contribution in cash of twenty-five thousand euros (EUR 25,000).

The amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company with effect as from the date of this deed and for an indefinite period of time:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, born on 16th November 1957 in Siemianowice Slaskie, Poland, whose professional address is Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Poland, as a class A manager; and

b. Jorge Fernandes, born 05 March 1966 in Portugal, whose professional address is 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huit avril,

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

21 Concordia L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de Jersey ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC), sous le numéro 1569, représentée par son associé gérant commandité 21 Concordia Partners Limited, une société anonyme constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint Helier, JE2 3RT Jersey, Îles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey (JFSC) sous le numéro 109647,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Polinvest 6» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,00 EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune comme suit:

- douze mille quatre cents (12.400) parts de catégorie A (les Parts de Catégorie A);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie B (les Parts de Catégorie B);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie C (les Parts de Catégorie C);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie D (les Parts de Catégorie D);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie E (les Parts de Catégorie E);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie F (les Parts de Catégorie F);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie G (les Parts de Catégorie G);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie H (les Parts de Catégorie H);
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie I (les Parts de Catégorie I); et
- mille quatre cents (1.400) parts de catégorie J (les Parts de Catégorie J et ensemble avec les Parts de Catégorie A, Parts de Catégorie B, Parts de Catégorie C, Parts de Catégorie D, Parts de Catégorie E, Parts de Catégorie F, Parts de Catégorie G, Parts de Catégorie H et Parts de Catégorie I, les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale).

5.2. Les droits et obligations attachés aux catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts. Chaque Part Sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la Société (ce qui signifie que les mêmes droits économiques sont attachés à des Parts Sociales d'une même catégorie, en ce qui concerne tant les revenus courants que les sommes versées à l'occasion d'une liquidation partielle, c'est-à-dire le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales).

5.3. La Société peut, sans limite, accepter un apport sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et de créditer les apports à le compte de primes désigné par le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

5.4. Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

5.5. Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de présents Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales peuvent être rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteurs de Parts Sociales. Dans le cas d'un rachat de toutes les Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie J).

5.6. Dans le cas d'un rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant de Liquidation Partielle au prorata de sa participation dans cette catégorie.

5.7. Le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil au gré de celui-ci sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, ne dépassant pas la somme des Capitaux Propres Distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie annulée et d'une partie proportionnelle de la Réserve Légale. Pour éviter tout malentendu,

le Montant de Liquidation Partielle par part sociale doit être calculé en divisant le Montant de Liquidation Partielle par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

5.8. Après le rachat de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, le Montant de Liquidation Partielle deviendra alors immédiatement exigible.

5.9. Pour le besoin de présents Statuts, Capitaux Propres Distribuables signifient, à tout moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Chaque Part Sociale confère à son détenteur des droits de vote identiques.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.6. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée en toutes circonstances, à l'égard des tiers et en justice, soit par la seule signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants, soit si plusieurs classes de gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée à l'égard des tiers et en justice par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social, approbation des comptes annuels et comptabilité générale.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social, tel que spécifié dans la convocation, le deuxième lundi de mai, chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.6. La Société ne tient pas des comptes de primes distincts pour les catégories de parts sociales. Les associés ont un droit, sur un pied d'égalité, proportionnel par rapport à la totalité des parts sociales détenues par chacun d'eux, aux soldes créditeurs des comptes de primes (y compris tous capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres).

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé[s]. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Lors de la distribution de dividendes, les détenteurs de Parts Sociales ont droit, pour chaque catégorie, après affectation à la Réserve Légale, aux dividendes fixes annuels non cumulatifs suivants:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; puis

(ix) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent; et

(x) les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

15.3. Dans le cas où l'ensemble d'une catégorie de Parts Sociales en circulation a été remboursée (c'est-à-dire rachetée et annulée) conformément à l'article 5 au moment de la distribution de dividendes, le solde restant de la distribution de dividendes sera alors affecté à la prochaine catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre alphabétique.

15.4. Sous réserve des articles 15.1 à 15.3, les bénéfices nets annuels de la Société sont mis à la disposition de l'Assemblée Générale. Elle pourra décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde sur un compte de réserve ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.5. Sous réserve de et conformément à la Loi, le Conseil peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des Capitaux Propres Distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, 25/27 pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un décembre 2016.

Souscription et libération

21 Concordia L.P. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (iv) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (v) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vi) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (vii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (viii) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (ix) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, (x) mille quatre cents (1.400) Parts Sociales J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et que ces parts sociales ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-).

Le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Andrzej Mieczyslaw Mierzwa, né le 16 novembre 1957 à Siemianowice Slaskie, Pologne, ayant son adresse professionnelle à Aleje Jerozolimskie 65/79, 00-697 Warszawa, Pologne, en tant que gérant de classe A; et

b. Jorge Fernandes, né le 05 mars 1966, au Portugal, ayant son adresse professionnelle à 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8523. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101350/648.

(160072331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.502.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société le 13 avril 2016 que:

- Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam AlQubaisi a démissionné de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2016;

- Monsieur Sultan Omran Sultan Matar AlHallami, né le 5 novembre 1986 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle à 211 Corniche Road, P.O. Box 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé comme administrateur A de la Société pour une durée de six ans avec effet au 1^{er} mars 2016; et

- KPMG Luxembourg, une société coopérative ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, a été nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un an avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016095506/21.

(160065056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

BDK Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

—
Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration de BDK Financial Group S.A. (la «Société») en date du 5 février 2016:

Monsieur Vasco Pinto Machado Duarte Silva, est nommé Administrateur «B» de la Société, de la Société. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

En remplacement, Monsieur Alfredo SAENZ ABAD, est nommé Administrateur «A» et président du Conseil d'Administration de la Société. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016095765/17.

(160066032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Benet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 60.925.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21.04.2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société BENET LUXEMBOURG S.A. réuni le 21.04.2016 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21.04.2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016095769/14.

(160066433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

BFIT Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 201.546.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 12 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- M. Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- M. Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- M. Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095770/20.

(160065967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le rapport annuel au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIL PATRIMONIAL

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016095773/13.

(160066577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Bionext, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean -Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 140.641.

Les statuts coordonnés au 11/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016095775/12.

(160066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Boissons Heintz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z. I. Op der Hei.
R.C.S. Luxembourg B 92.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095785/11.

(160065700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

BOP Luxembourg (125 OBS) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.869.

Les comptes annuels de la société BOP Luxembourg (125 OBS) 2 S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095786/10.

(160065855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Le bilan pour l'exercice 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016095793/10.

(160066320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Bulla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 90.494.

- Le siège social de l'associé LUCIEN HOLDINGS S.à r.l., RCS Luxembourg B 90 461, est désormais le suivant:
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095794/12.

(160065770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

BX Advisory, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 205.520.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TREIZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Thierry BORCEUX, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 27 août 1966, demeurant Rue Saint-Martin 5, B-6791 Guerlange

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «BX ADVISORY».

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet tant pour son compte propre que pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger:

a) toutes activités d'intermédiaire, de prestations de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large;

b) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

c) l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;

d) la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;

e) toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet social identique, similaire ou connexe au sien, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil de gérance, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR.) représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 15 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si l'agrément à une telle cession n'est pas accordé, les associés restants pourront exercer un droit de préemption dans le délai de trois mois suivant le refus d'agrément, et la valeur de rachat des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'un d'eux, ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont susceptibles d'être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la signature unique du (des) gérant(s) administratif(s) ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de septembre à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.600,-.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2017.

Souscription - Libération

L'associé unique prénommé, déclare souscrire et libérer les parts sociales comme suit:

Monsieur Thierry BORCEUX, précité, à concurrence de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), soit cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale de l'associé

Les statuts étant ainsi rédigés, l'associé unique représentant la totalité du capital a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- Il est décidé de fixer à un (1) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer à cette fonction, pour une période indéterminée:

Monsieur Thierry BORCEUX, précité

- Il est décidé de fixer le siège social de la Société au 121, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. BORCEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016095795/131.

(160066338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Mediaset Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.363.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 15 mars 2016

L'actionnaire a été informé de la démission de Monsieur Guy ARENDT de ses fonctions de gérant avec effet au 04 janvier 2016.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain GROSJEAN, né le 1^{er} janvier 1970 à Monaco, et demeurant à L-1452 Luxembourg, 46, Rue Théodore Eberhard, aux fonctions de gérant de classe A.

Le mandat du gérant ainsi nommé prendra effet au 15 mars 2016 pour une durée indéterminée.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 14 avril 2016

L'Assemblée décide de renouveler les mandats aux fonctions de gérants A de:

- Monsieur Alain GROSJEAN, L-1452 Luxembourg, 46, Rue Théodore Eberhard.

- Monsieur Camille PAULUS, L-7210 Helmsange, 5, Rue de l'Alzette.

- Monsieur Alex SCHMITT, L-1310 Luxembourg, 7a, Rue des Calmes.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats aux fonctions de gérants B de:

- Monsieur Marco CITTADINI, I-20090 Pantigliate, 26, Via A. Gramsci.

- Monsieur Maurizio ROVATI, I-20098 San Giuliano Milanese, 37, Via Luciano Manara.

Les mandats ainsi renouvelés viendront à échéance à l' issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B47771, et dont le siège social se situe désormais à L-1855 Luxembourg, 35E, Avenue John F. Kennedy.

Le mandat du réviseur d' entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l' issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016096209/29.

(160066000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

G source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 205.049.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND SIXTEEN, ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF MARCH.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ND Group S.A., a société anonyme, having its registered office at 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B204.657,

duly represented by Mrs. Florence Bastin, professionally residing at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "G source S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Windhof.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in within the same municipality by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The Company may carry the activities of technology IT provider for telephonic, IT and similar communication devices and systems, including the production, acquisition, renting, sale, sub-renting and outsourcing of such technology in Luxembourg and abroad.

The Company may hire employees who can be outsourced to other companies and / or affiliated entities.

The Company's purpose, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, to design services, development, implementation and maintenance of websites, as well as all services in the field of communication, advertising, computing, telematics, e-business and e-commerce solutions.

It may supply and provide all administrative and secretarial services to all companies, organizations and companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds (received by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least 3/4 (three quarters) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least 3/4 (three quarters) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than 3/4 (three quarters) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards to the excess purchase price. The company's decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing 100 % (one hundred per cent) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, 5% (five percent) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to 10% (ten percent) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, all the corporate units have been entirely subscribed by ND Group S.A., previously named, represented as above stated, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euros) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.
2. The number of managers is set at 1 (one).
3. The following person is appointed manager for an unlimited period:
 - Mr Raphaël André AUWERKERKEN, Chief Executive Officer (CEO), born on 12 March 1990 in Knokke-Heist, professionally residing at 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-CINQ MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ND Group S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B204.657,

dûment représentée par Madame Florence BASTIN, demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 9 mars 2016.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «G source S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Windhof.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la même commune en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet les activités de développement de technologies, pour les téléphoniques, informatiques et les appareils et systèmes de communication similaires, y compris la production, l'acquisition, la location, la vente, la location et la sous-traitance d'une telle technologie au Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut embaucher des salariés qui pourront être délégués à d'autres entreprises ou entreprises affiliées.

La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les prestations de conception, de développement, de mise en oeuvre et de maintenance de sites Web, ainsi que toutes prestations de services dans le domaine de la communication, de la publicité, de l'informatique, de la télématique, du commerce électronique et de solutions d'e-commerce.

Elle pourra fournir et assurer tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La Société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société peut effectuer pour l'accomplissement de son objet.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds (reçus par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins 3/4 (trois quarts) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 3/4 (trois quarts) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les 3/4 (trois quarts) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant 100% (cent pour cent) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit, par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence

téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, par la signature individuelle du gérant unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à 5% (cinq pour cent) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'intégralité des parts sociales a été souscrite par ND Group S.à r.l., pré-qualifié, représenté comme dit ci-avant, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme d'EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un). La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raphaël André AUWERKERKEN, Directeur Général, né le 12 mars 1990 à Knokke-Heist, demeurant professionnellement au 22, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BASTIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016087155/393.

(160055094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

www.afriquesurmesure.com, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 42, rue de Dreibern.

R.C.S. Luxembourg B 205.566.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, Conducting Officer, demeurant au 42, rue de Dreibern, L-5482 Wormeldange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyages et de tourisme.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. Notamment elle pourra faire du marketing, consulting, développement et tout autre activité commerciale se rattachant au tourisme et au développement hôtelier. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «www.afriquesurmesure.com, S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 42, rue de Dreibern, L-5482 Wormeldange.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Baptiste GUBINELLI, Conducting Officer, demeurant au 42, rue de Dreibern, L-5482 Wormeldange.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.B. GUBINELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2016. Relation: EAC/2016/9456. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016096555/93.

(160067443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

HayFin DLF LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.946.

Il est porté à la connaissance des tiers que depuis le 1^{er} avril 2016, l'adresse du siège social de l'associé unique de la Société est la suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HayFin DLF Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016090138/13.

(160058427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

SC Jenlau, Société Civile.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg E 5.896.

STATUTS

L'an deux mille seize, le huit avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Claudine ORTIZ, retraitée, née le 10 juin 1947 à Châlons-sur-Marne France), demeurant au 40a, route de malagnou, CH-1208 Genève,

2) Monsieur Laurent CHANZY, gérant de société, né le 22 avril 1982 à Cannes (France), demeurant au 4, rue de la tour maîtresse, CH-1204 Genève.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile sous la dénomination de SC Jenlau.

Art. 2. La société a pour objet, sans pour autant que ses activités puissent constituer des actes de commerce:

(i) l'acquisition, la détention, la vente et la gestion, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations: titres, valeurs mobilières, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) l'acquisition, la construction, la gestion et l'aliénation de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, ou de droits portant sur ces biens ou de parts ou actions dans des sociétés dont l'actif est constitué de biens immobiliers ou de droits portant sur ces biens;

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, à l'exclusion de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des associés.

Elles ne peuvent être cédées pour cause de mort à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des survivants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être divisés en deux catégories: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du seul gérant en cas de gérant unique ou par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Au cas où des gérants A et B ont été nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B de la Société.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires sont faites par écrit, adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Madame Claudine ORTIZ:

quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix parts sociales 4.999

2) Monsieur Laurent CHANZY:

une part sociale 1

Total: cinq mille parts sociales 5.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à trois (3). Sont nommés en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:
- Madame Claudine ORTIZ, retraitée, née le 10 juin 1947 à Châlons-sur-Marne, demeurant au 40a, route de malagnou, CH-1208 Genève, en tant que gérant de catégorie A,

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 2 juin 1972, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, en tant que gérant de catégorie B,

- Monsieur Olivier GRANBOULAN, administrateur de sociétés, né à Langlais (France), le 25 août 1955, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau en tant que gérant de catégorie B;

2. - L'adresse du siège de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ORTIZ, L. CHANZY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 12 avril 2016. 1LAC / 2016 / 11786. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096406/149.

(160066261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Immo invest HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.770.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016090175/10.

(160059061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Taurouge I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.006.

DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, the fifteenth day of April.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Taurouge Jersey Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 106268

here represented by Mrs Agnes CSORGO, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) Taurouge I, with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B number 155.006, was incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, on August 16th, 2010, published in the Mémorial C number 2055 of October 1st, 2010 and whose articles were amended by the last time by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, on August 25th, 2010, published in the Mémorial C number 2156 of October 13rd, 2010.

2) That the corporate capital is fixed at seventeen thousand and five hundred Great Britain Pounds (GBP 17,500.-) represented by seventeen thousand and five hundred (17,500) shares having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

- 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.
- 10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 2,000.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze avril 2016.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Taurouge Jersey Limited, une société de droit de Jersey, dont le siège social se situe à 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 4RB, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 106268

ici représentée par Madame Agnes CSORGO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Taurouge I, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6 rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 155.006, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2055 du 1^{er} octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidence à Luxembourg, le 25 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2156 du 13 octobre 2010.

2) Que le capital de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 17.500,-) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidatrice de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidatrice de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 2.000,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Agnes CSORGO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 avril 2016. Relation GAC/2016/3045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016096454/98.

(160066557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Ryanoil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 197.906.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090356/9.

(160058557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.149.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090373/9.

(160058560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Southern Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090392/9.

(160058939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Ruppert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.191.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090355/9.

(160059000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.
